

Lot n° : **16**
 Section : **BO**
 N° : **-**

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE CHALLANS
 Route de la Poctière
LOTISSEMENT A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION
LE HAMEAU DES POCTIERES

autorisé par arrêté N°PA 085 047 21 C0004 du 28 octobre 2021
 autorisé par arrêté modificatif N°PA 085 047 21 C0004 M01 du 23 janvier 2023

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

Superficie : **318 m²**
 Superficie de plancher maximale : 200 m²

Maître d'Ouvrage
LODGIM
 AMÉNAGEUR • LOTISSEUR
 Carrefour de la Croisée
 Port Bourgenay
 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

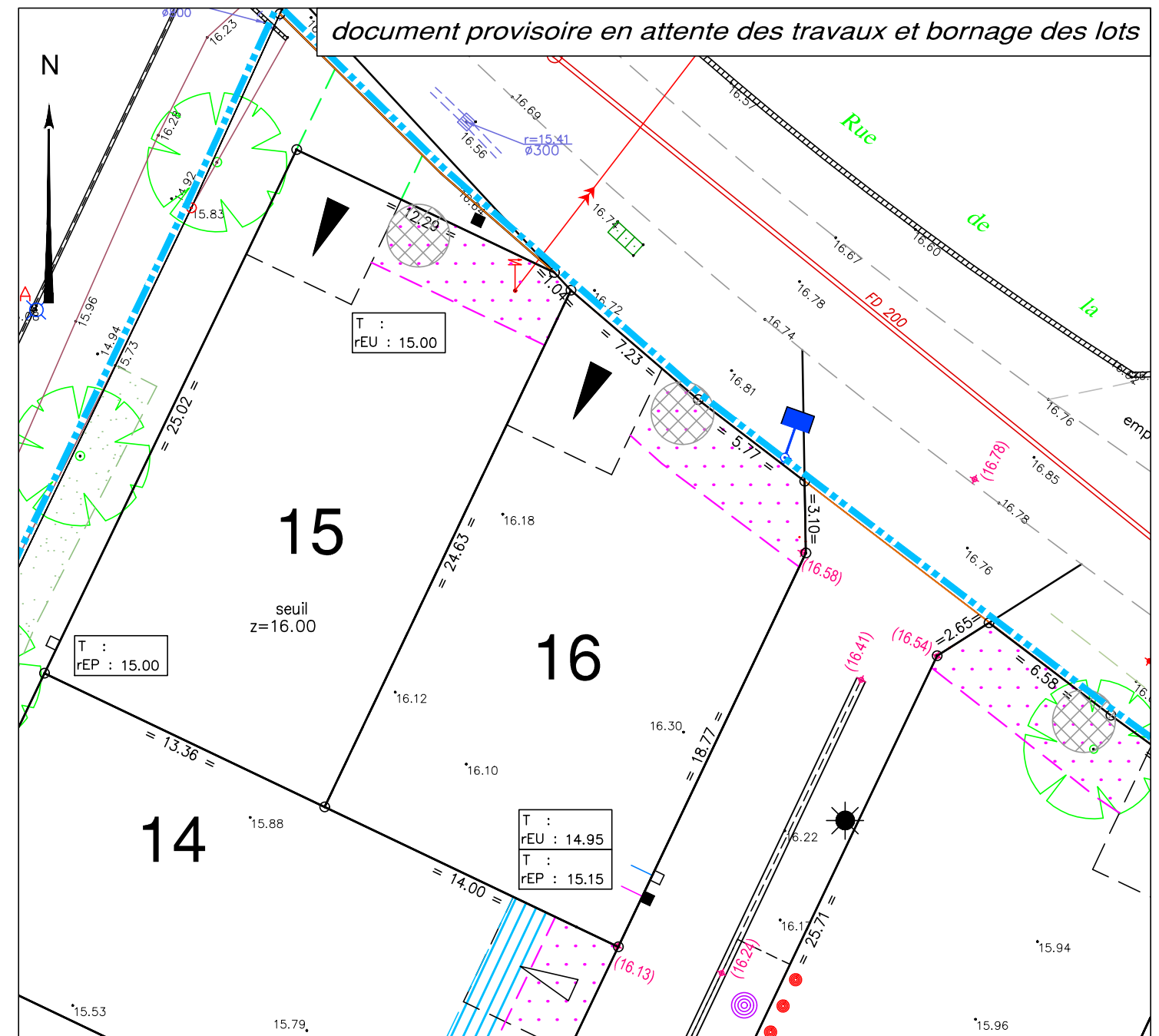
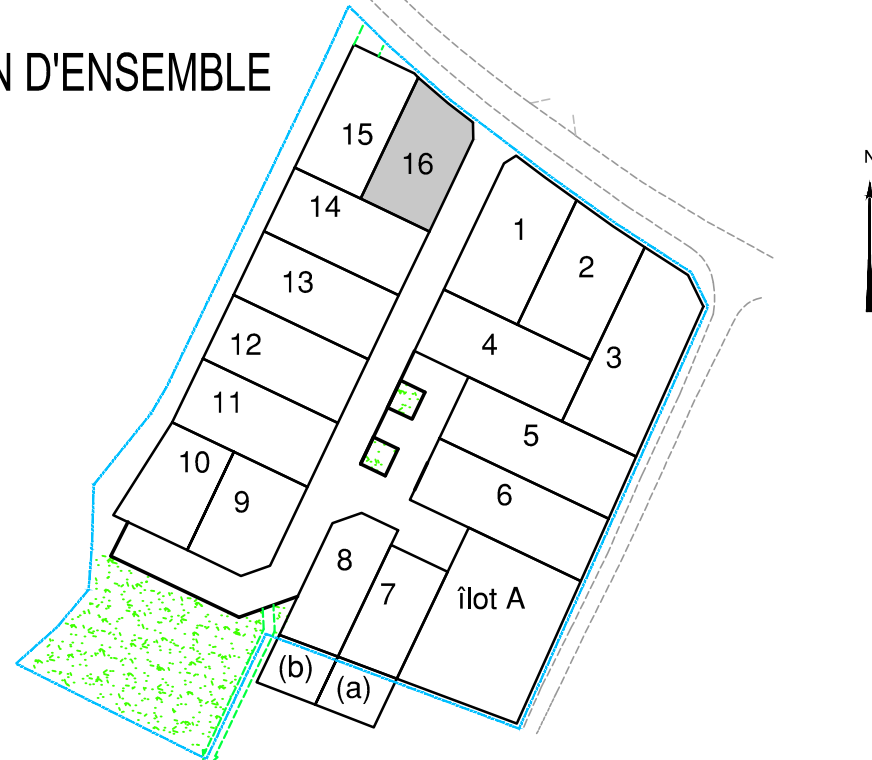
Architecte DPLG
Di Concept
 Sébastien BLANDIN-BOISSEAU
 Architecte D.P.L.G.
 1691 Av. De L'Atlantique
 85440 Talmont Saint Hilaire
 -Architecture
 -Design
 -Infographie
 Tél. : 02 44 41 22 64
 Port. : 06 83 46 06 89
 Contact : adiconcept@di.fr

GÉOUEST
 DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
 www.geouest.fr
 26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Point d'accroche obligatoire de la construction dans la bande de 3,00 à 5,00m compris de la voie
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel de l'accès unique et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès unique et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée de chêne vert (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Clôtures maçonnées interdites
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- seuil z=0.00
- Côte de seuil minimum à respecter pour la construction principal (altitude NGF)

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- T : TN - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 00.00 - cote radier du branchement EU
- T : TN - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : 00.00 - cote radier du branchement EP
- ☼ - candélabre
- ⊕ - emplacement indicatif du coffret électrique/ du regard téléphone et du citerneau AEP
- 🔥 - poteau incendie
- ↔ - signe d'appartenance de mur
- - borne OGE

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).